



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Parquet spécial près le tribunal pour enfants de Conakry, informe l'opinion publique nationale et internationale de l'ouverture d'une information judiciaire contre cinquante-six (56) personnes.

En effet, suite à la manifestation du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), **cinquante-six (56)** personnes ont été interpellées et traduites devant le Parquet spécial près le tribunal pour enfants respectivement vendredi 29 juillet et lundi 1^{er} août 2022.

Après examen des procès-verbaux, il a été constaté que **trente-quatre (34)** d'entre eux étaient mineurs dont **cinq (05)** âgés de moins de 13 ans ;

En application de l'article **549** du Code de l'enfant, qui dispose : « **L'enfant âgé de moins de 13 ans est insusceptible de poursuite pénale** », le parquet s'est abstenu à engager des poursuites pénales contre ceux-ci.

Néanmoins, dans le souci de préserver l'intérêt supérieur de ces enfants, il a été décidé qu'ils soient mis à la disposition de leurs parents pour une meilleure prise en charge, conformément aux dispositions des articles **3** de la convention relative aux droits de l'enfant, et **12** du Code de l'enfant.

En ce qui concerne **les vingt-neuf (29)** autres mineurs, tous âgés de plus de 13 ans, le Parquet spécial dans son rôle régalien de poursuivre, ou non, et en vertu du principe de la légalité des poursuites, a décidé de les poursuivre en ouvrant une information judiciaire pour des faits **d'attroupement et de destruction des biens publics et privés**, prévus et punis respectivement par les dispositions des articles **627, 628** et suivants ; et **523** du Code pénal.

Aussitôt, ils ont été conduits devant les juges des enfants qui, conformément aux dispositions des articles **548, 551** et suivants du Code de l'enfant, et **198** du Code de Procédure pénale, ont ordonné leur détention provisoire aux motifs qu'ils sont poursuivis pour des faits graves et que cela est strictement nécessaire pour leur maintien à la disposition de la justice.